



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU COMITE LOCAL DE CONCERTATION
DU PROGRAMME LIFE PAPL DE LA RADE DE BREST DU 7 OCTOBRE 2016
En salle B10 de l'Hôtel de la métropole, BREST.**

Francis Grosjean, vice-président de Brest métropole introduit la séance en remerciant les participants et excusant l'absence de certains membres du comité.

Un tour de table permet à chacun de se présenter (*cf.* feuille d'émargement).

Florence Sénéchal déroule l'ordre du jour de la réunion.

L'ensemble des points abordés lors de cette réunion a été présenté sous la forme d'un diaporama annexé à ce compte rendu ; aussi, celui-ci rapporte principalement les échanges entre les participants.

1. Premières analyses des données collectées.

1.1. Fréquentations

Les différentes dates des comptages collectifs réalisés en 2016 (et ceux restant à venir) sont présentés ainsi que les résultats. Ces résultats appelant les commentaires de certains participants :

- l'utilisation de ravageurs constatés sur certains sites pourraient être la cause de la disparition de la prairie notamment en rade et même à proximité de l'île Longue ;
- un participant précise avoir vu des ventes de ravageurs dans certains commerces ;
- il est noté, au vu des résultats de comptages présentés depuis 2014, que le projet LIFE PAPL n'a pas eu d'effet d'augmentation de la fréquentation de l'estran par les pêcheurs à pied, comme cela pouvait être redouté par certains partenaires du projet ;
- quelle est la pression de pêche sur les ressources ? C'est à partir de l'analyse des paniers, réalisée lors des enquêtes, que cette information pourrait être obtenue mais actuellement, toutes ces données ne sont pas encore disponibles, des enquêtes doivent être encore menées d'ici la fin de l'année.

1.2. Profil des pêcheurs

165 enquêtes ont été réalisées depuis 2014 sur deux sites pilotes en rade de Brest : Keraliou et Pen al Lann (commune de Plougastel-Daoulas). A partir des données collectées, il est possible d'extraire quelques renseignements sur le profil des pêcheurs de ces deux sites. [Les données sont présentées dans le diaporama joint à ce compte rendu].

Les données collectées au cours de la période 2014-2016 permettent de dresser un premier état des lieux mais ne permettent pas d'évaluer l'évolution des comportements ou des connaissances (nombre d'enquêtes et période insuffisants).

Les participants échangent sur la présentation de ces résultats :

- les annuaires des marées étant des sources d'information pour les pêcheurs à pied, il est donc nécessaire, à l'avenir, de travailler avec les éditeurs de ces annuaires afin d'y faire figurer des informations réglementaires à jour et des conseils de bonnes pratiques ;
- l'accueil des pêcheurs enquêtés est toujours bon, cependant, les pêcheurs ne modifient pas immédiatement leurs pratiques (ou alors temporairement). Pour que les changements soient durables, il est nécessaire d'avoir une sensibilisation durable, le poids des traditions étant long à modifier.
- « la pêche à pied était avant alimentaire, c'est maintenant un loisir » : ceci n'est pas tout à fait vrai, on rencontre encore des pêches de subsistance chez certains pêcheurs et sur certains sites.
- lors des enquêtes, aucun contrôle n'est réalisé, il ne s'agit que de sensibilisation.

La présentation se poursuit sur les actions de sensibilisation et de suivi des habitats qui n'appellent pas de remarque de la part des participants.

1.3. Diagnostics des habitats

Les résultats des suivis de l'habitat champ de blocs à Keraliou puis de l'herbier à Kernisi sont présentés et commentés.

Aucune communication spécifique –hormis les présentations en comité local de concertation- n'est réalisée sur ces résultats. Néanmoins, la sensibilité de ces habitats est intégrée dans les messages sur les bonnes pratiques « soulevez les pierres, ne les retournez pas et reposez les délicatement » puis « ne pêchez pas dans les herbiers ».

1.4. Sensibilisation

La présentation rappelle et résume les réalisations de ce premier semestre.

2. Point d'étape sur la formation des médiateurs

Un point est présenté sur les formations et les rencontres réalisées au cours de ce premier semestre ainsi que les projets à venir.

3. Point sur les panneaux d'information

Après quelques rappels sur les objectifs du projet, sur le contenu du panneau et sur les choix arrêtés lors du précédent comité local de concertation (du 9 février 2016), l'état actuel des demandes en panneaux par les communes est présenté.

Les demandes étant actuellement supérieures au budget disponible dans le projet, (environ 13 640 € pour 8 400 € disponibles) il est proposé de poser des critères d'arbitrage. Ces critères n'appellent pas de commentaire de la part des participants et sont donc approuvés.

Critères d'arbitrage :

1. Pas de panneaux sur les sites interdits à la pêche.
2. Panneaux en priorité sur les sites pilotes (Keraliou et Pen a Lan).
3. Panneaux sur les sites les plus fréquentés et/ou les sites à enjeux.
4. Au-moins un panneau à chaque commune qui en fait la demande.

Les participants constatent que la commune de Plougastel-Daoulas qui compte les deux sites pilotes et des sites très fréquentés ne demande pas de panneaux. Il est demandé de reprendre contact avec cette commune. Pour les demandes de panneaux proches de sites d'interdiction, il est nécessaire d'obtenir plus de précision de l'ARS et d'Ifremer. Il est demandé de recontacter les communes de Crozon et de Logonna, pour optimiser leurs demandes.

4. Réflexions sur le plan d'actions locales

Le projet LIFE PAPL arrivant à son terme en 2017, il est demandé de définir un plan d'actions sur 3 à 5 ans. Ce plan décrira les actions potentielles à maintenir ou à mettre en place après la fin du projet. Elles tiendront compte des documents existants (DOCOB, plans de gestion SCOT, GIZC...).

Ce plan doit être achevé pour décembre 2016.

Il sera proposé une première version de travail de ces fiches d'action qui seront adressées aux partenaires qui pourront réagir et faire de nouvelles propositions.

Cependant, tout un chacun, partenaire du projet sur le site de la rade de Brest peut d'ores et déjà adresser ses propositions.

Chacun est invité à se questionner sur ce qu'il peut apporter, ce qu'il peut mettre en œuvre, ce qu'il souhaite voir perdurer et avec quelle gouvernance.

Les participants font les propositions suivantes :

- création d'une association de pêcheurs à pied en rade de Brest, notamment pour faire passer les informations sur les bonnes pratiques ;
- développement et renforcement de la communication sur la pêche à pied dans les associations de pêcheurs plaisanciers, notamment en mettant à disposition de la matière (outils, supports d'information, données, ...) ;

- maintenir, poursuivre l'information / sensibilisation avec les outils existants comme la page Facebook, les réglettes ;
- nécessité de constituer une entité pérenne de gouvernance ;
- réinvestir les communes, peu participantes jusqu'à présent sur la thématique ;
- étendre la communication via les panneaux d'information sur la pêche à pied ;
- poursuivre les échanges avec la démarche de l'ARS et de l'IFREMER « pêche à pied responsable ».

Le plan d'actions devra prendre en compte les éléments issus du colloque qui se tiendra à Boulogne Sur Mer.

La réunion du comité local de concertation s'achève en remerciant l'ensemble des participants pour leur contribution active.